

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 33 (2006)
Heft: 135

Artikel: Fédération romande et interrégionale
Autor: Bron, Marc / Gruffaz, Raymond
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-244994>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

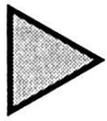
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



FÉDÉRATION ROMANDE ET INTERRÉGIONALE

Marc Bron, Président, Raymond Gruffaz, Secrétaire (Savoie)

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Fédération Romande et Interrégionale des Patoisants (FRIP) - Le 14 octobre 2006 à Lausanne.

Présents : Les membres du Conseil. Chaubert Jean-Louis et Guex Pierre (Vaud); Comba Joseph (Fribourg); Pannatier Gisèle (Valais); Jobin Maurice (Jura); De Paoli Ornella (Piémont); Bron Marc et Gruffaz Raymond (Savoie); Fluckiger Eric (Glossaire).

Excusés : M. Busser (Franche-Comté), M. Bétemps (Val d'Aoste).

1 – Ouverture de l'assemblée. A 14 heures 15, la quasi-totalité des membres étant arrivée, le Président Marc Bron ouvre la séance, salue et remercie toutes les personnes présentes. Il dresse la liste des personnes excusées.

2 – Le Procès-verbal de la réunion précédente du 13 mai 2006 a été édité dans *L'Ami du Patois* que toutes les fédérations représentées ont déclaré avoir reçu. Il n'appelle aucun commentaire. Il est adopté à l'unanimité.

3 – Rapport du Président.

a) Echange de coordonnées :

Au moment de commencer sa mission, le président s'est demandé ce qui, au cours des années passées, avait pu poser quelques difficultés, pour améliorer encore le dispositif existant.

C'est surtout au niveau des contacts que les choses peuvent être facilitées, notamment grâce aux moyens modernes de communication. Joseph Comba propose que la prochaine convocation demande à chacun des membres du Conseil de fournir ses adresse, email, numéros de téléphone fixe et portable, numéro de fax. Adopté à l'unanimité.

Dans la même idée, au moment de l'organisation des fêtes, il n'est pas toujours aisé pour les groupes participants de toucher rapidement les organisateurs. Le président propose donc d'envoyer toutes les informations importantes à chaque association locale et pour ce faire d'actualiser la liste aujourd'hui détenue par le Val d'Aoste et qui a été utilisée pour la fête de Cogne. D'autre part, les organisateurs de la fête de 2009 fourniront des coordonnées téléphoniques et internet à tous. Adopté à l'unanimité.

b) Présentation des fédérations membres :

Le président félicite les rédacteurs de *L'Ami du Patois*. On y découvre notam-

ment dans les pages 5 à 10, l'acte de naissance, la composition et le fonctionnement des fédérations vaudoises, valaisannes, fribourgeoises et jurassiennes, membres de la FRIP. On y trouve aussi des dates de manifestations. Afin de mieux se comprendre, il est utile de bien se connaître. Le Président souhaite donc que les autres fédérations ou associations membres de la FRIP fassent la même démarche que les Suisses.

c) Lecture des statuts :

Le Président expose la difficulté à laquelle il a été confronté au moment de convoquer les participants à la présente réunion. En effet, les statuts de la Fédération Romande et Interrégionale des Patoisants, dont la dernière révision date de 1991 (la précédente datait de 1978), prévoient de convoquer à l'article 11c) « un représentant ... de la Radio TV Romande ». Or il n'a trouvé dans les listes en cours aucun représentant de la TV.

M. Fluckiger répond qu'il s'agit d'une pratique qui n'a plus cours depuis plusieurs années. Il s'ensuit une lecture détaillée des divers articles dont il apparaît aux membres présents que certains doivent être actualisés. Le Président est chargé de faire une proposition qui sera soumise au vote lors de la prochaine assemblée générale. Elle reprendra notamment les points suivants qui ont été débattus :

Article 2 : Ajout de « mise en valeur » dans le but de la Fédération.

Article 6 : Eclaircir les critères de choix du nombre des délégués qui s'ajoutent aux deux membres du conseil. Il est en effet écrit : « de 1 à 3 délégués »

Article 11 c) : Oter les représentants de la TV et des archives sonores qui ne viennent plus depuis longtemps et conserver celui du Glossaire des patois de la Suisse Romande.

Article 11 d) : Oter l'archiviste (les travaux sont conservés par le Glossaire) et conserver un représentant du Bulletin des Patoisants (actuellement *L'Ami du Patois*).

Article 15 : Il s'agit de clarifier un peu plus la formulation : Les contrôleurs des comptes sont choisis en priorité parmi les délégués de la région candidate à l'organisation de la fête quadriennale qui suit la prochaine fête quadriennale.

Article 17 a) : Supprimer l'idée de subvention, nulle dans certaines régions. Remplacer par « Les cotisations des fédérations et associations membres de la fédération. Elles peuvent être réduites à une somme symbolique en cas de difficultés financières ».

Article 17 b) : Rajouter autres objets : « Vente d'insignes ou autres objets ».

Article 19 : (Accord TV + radio) supprimé. (Des accords nouveaux peuvent avoir lieu indépendamment des statuts).

4) Prochaine fête internationale :

Elle aura donc lieu en Savoie. Or en France, le mot patois est souvent jugé péjorativement par les institutions, qui lui préfèrent le mot de langue ou de langue régionale. C'est pourquoi, afin d'avoir plus de chances dans l'obtention de financements publics et une plus grande considération pour notre action en Savoie, il est proposé d'en tenir compte et d'opter pour une appellation en français du style « Fête des locuteurs du francoprovençal et de la langue d'oïl de Suisse et des régions limitrophes » à laquelle pourrait s'adjoindre une dénomination en patois.

La question est soumise à la réflexion et le conseil se prononcera lors de la prochaine réunion. Cette fête a été proposée à la commune de Bourg-Saint-Maurice en Savoie, dont nous attendons la réponse.

5) Tour d'horizon de la Fédération :

Jura : Le 3 septembre a eu lieu la 10e fête cantonale des patoisants. Il y a des amicales dans lesquelles on chante ou l'on fait du théâtre. Un dictionnaire est en préparation.

Vaud : On travaille sur la refonte des dictionnaires vaudois. Il y aura des bulletins de souscription. M. Guex offre des exemplaires de la revue *Lo Conte* à tous les membres du conseil. Une traduction est disponible. Les autres personnes peuvent s'abonner.

Fribourg : Les actions habituelles se poursuivent. En mai est prévue la sortie d'un Tintin : « L'affaire Tournesol » en gruyèrien. (voir en page 13)

Une commission travaille sur la refonte des trois dictionnaires Brodard / Gruyère / Curat dont il ne reste que peu d'exemplaires. C'est un travail de deux ou trois ans qui démarre. Une autre commission va éditer les travaux des précédents concours concernant le canton de Fribourg.

Valais : Après la fête du livre à Saint-Pierre-de-Clages le dernier week-end d'août, ce sera la veillée cantonale le 28 octobre 2006 à Evolène, qui alterne, selon les années, avec une fête.

Piémont : Certaines communes du Piémont ont demandé leur rattachement à la Vallée d'Aoste. Une rencontre a eu lieu entre l'assesseur Jani Oliva et les représentants des minorités linguistiques. La Région Piémont a voté une loi pour ces minorités, l'Etat italien aussi.

Un colloque a eu lieu à Pont-Canavese avec des représentants des Alpes et d'autres régions d'Italie pour voir notamment comment elles avaient structuré l'enseignement de leurs langues, mais aussi leur présence pour le grand

public et les médias. Une exposition sur l'artisanat en lien avec la langue a eu lieu à Castellamonte avec des retombées TV. Le 28 octobre 2006 a lieu à Ronco Canavese un colloque sur la diffusion de la langue à travers la musique et le chant. Le 8e festival de la chanson en patois est prévu le 19 novembre 2006. La remise des prix du 25e concours scolaire de francoprovençal aura lieu fin mai 2007. Des soirées et conférences sont prévues; Enzo Vayr, maire de Gialione, prépare la sortie d'un dictionnaire.

Val d'Aoste : Les délégués étant absents, Ornella de Paoli rappelle le succès de la fête de Cogne, le concours scolaire Cerlogne dont le thème se rapporte au paysage.

Savoie : Le dictionnaire de la Motte-Servolex de Pierre Berthod est sorti. Les soirées théâtrales sont très médiatiques. Il y a un projet embryonnaire d'apprentissage de la langue. Raymond Gruffaz s'est procuré la méthode du Jura. On se préoccupe de l'archivage de tout type de supports.

D'autre part, une convention a été signée entre l'Assemblée des Pays de Savoie et l'AES, l'Association des Enseignants de Savoyard. Par contre, les élèves savoyards sont toujours victimes d'une discrimination de la part du Ministère de l'Education Nationale qui refuse de prendre en compte leur langue régionale lors des examens, alors qu'il le fait pour les autres langues comme l'occitan ou l'alsacien, qui sont eux aussi des langues qui varient selon les villes ou les villages.

L'AES participe aussi aux travaux de la FLAREP, la Fédération pour les Langues Régionales dans l'Enseignement Public. Elle fêtera les 20 ans de cette fédération qui s'appuie sur le bilinguisme scolaire français-langue régionale à Perpignan fin octobre 2006. On signale la parution d'un atlas linguistique oral consultable par internet réalisé sous le couvert de Jeanine Médélice professeur à l'université de Grenoble. On signale aussi l'activité des amis du francoprovençal en Pays lyonnais.

6) Divers :

Le concours organisé par notre fédération :

Placide Meyer avait souhaité un règlement type qui ne soit pas remis en cause tous les quatre ans. Un travail sera réalisé dans ce sens. L'information aux auteurs sera faite fin 2007-début 2008. Les travaux seront à envoyer pour le mois de janvier 2009.

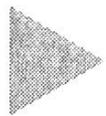
Convocation à l'assemblée générale :

Les membres du conseil sont avisés personnellement. Charge au président de chaque fédération ou association membre de la FRIP d'avertir ses délégués.

Vérification des comptes : Les contrôleurs viendront une demi-heure avant l'A.G. pour faire la vérification. Pour la période 2005-2009, ce sont les Fribourgeois qui remplissent cette fonction.

Cotisations : Le représentant du Jura souhaite que soit communiqué le montant des cotisations versées par chaque fédération. Il sera communiqué pour la prochaine A.G.

Le Président félicite les participants pour l'activité dont ils font preuve pour la promotion et la transmission de leur langue et lève la séance à 16 heures 30.



LE PATOIS SUR LE NET

www.rero.ch

Le site RERO est le site du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale; il propose le catalogue collectif de 200 bibliothèques. Tapez **www.rero.ch**

S'affiche la page d'accueil - un accent sur le savoir. Cliquez pour atteindre le plan du site internet. Cliquez ensuite sur Catalogue collectif (RERO) ou choisissez directement Catalogues locaux (votre canton romand).

Pour le patois, vous pouvez effectuer une recherche rapide en indiquant patois suivi du nom de votre localité, de votre région ou, très généralement, de votre canton (si vous avez choisi l'option Catalogue collectif).

Une recherche plus spécifique peut aussi s'effectuer par type de documents. Plusieurs supports sont disponibles selon ce qui a été fait en patois dans votre région (articles, livres, CD, enregistrements sonores, cassettes VHS, DVD). Ces documents peuvent ensuite être commandés via internet.

Quant aux archives sonores de la Radio Suisse Romande (RSR), qui apparaissent lors de la recherche rapide, elles sont écoutables directement depuis votre ordinateur : il suffit de cliquer sur le lien précis indiqué à la rubrique accès <http://son.memovs.ch/S024/.....>

Il existe une adresse pour atteindre uniquement les Archives sonores des parlers patois de la Suisse romande et des régions voisines. Collection Un trésor national, nos patois, Radio Suisse Romande, Lausanne.

http://son.memovs.ch/S024/doc/page_patois.htm

La deuxième partie de ce numéro vous propose un article très complet à ce sujet. Rendez-vous donc en pages 61-68 pour en savoir plus !